



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 38185

## Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la prise en charge des adolescents en souffrance et notamment sur le volontarisme gouvernemental en matière de créations de maisons des adolescents. Il lui demande si la hauteur de participation financière sera suffisante à la mise en place de nouvelles maisons des adolescents, dont celle de Saint-Avold en Moselle. Une soixantaine de maisons des adolescents ont été financées sur le territoire national, l'objectif du Gouvernement étant de passer à cent. Il lui demande la hauteur des crédits qui seront inscrits en 2009 dans le projet de loi de la sécurité sociale afin de financer la création d'une maison des adolescents à Saint-Avold en Moselle, département déjà meurtri par les restructurations militaires.

## Texte de la réponse

Soixante-seize projets ont bénéficié d'une aide au démarrage depuis la mise en place du programme de création d'une maison des adolescents par département. L'enveloppe annuelle de 2 MEUR a permis, en 2009, d'attribuer une subvention d'aide au démarrage à dix-neuf nouveaux projets de maisons des adolescents, dont celui de Saint-Avold, et d'apporter un complément de financement à trois projets. Lors de sa réunion du 6 février 2009, le comité national de suivi des maisons des adolescents, présidé par la délégation interministérielle à la famille, a, en effet, donné un avis favorable au financement des dépenses liées à la mise en place, à Saint-Avold, d'une antenne de la maison des adolescents de la Moselle, antenne portée par le centre communal d'action sociale. Aussi ce lieu d'accueil de proximité, qui vient compléter le dispositif de Jury-les-Metz, dans un bassin de population très précarisé, aura-t-il bénéficié pour l'année 2009 d'une subvention de 60 000 EUR. Le montant de l'aide au démarrage accordée au département de la Moselle depuis le début du programme est de 410 000 EUR, puisque 350 000 EUR ont été attribués en 2005 au projet de Metz, porté par le centre hospitalier de Jury. Le département de la Moselle a été l'un des premiers départements à s'engager dans la mise en place d'un tel dispositif. Il fait partie de ceux qui ont bénéficié de l'aide la plus élevée, puisqu'il vient immédiatement après la Seine-Saint-Denis et la Seine-Maritime.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38185

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2008, page 10887

**Réponse publiée le** : 30 mars 2010, page 3748